que nos excédents sont très faibles, surtout ceux du beurre, du fromage et du miel. Par conséquent, la stabilisation des prix agricoles, si elle est nécessaire, devrait s'effectuer sans difficulté.

A propos de nos marchés, chacun sait qu'il y en a deux: le marché intérieur et le marché d'exportation. C'est au pouvoir fédéral qu'il incombe de conserver ces deux marchés. En ce qui a trait au marché intérieur, c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de prendre des mesures pour maintenir la puissance d'achat de la population à un niveau qui lui permette d'acheter la production nationale ou celle d'autres pays, contre laquelle nous échangeons des produits canadiens.

Pour ce qui est du marché d'exportation, le gouvernement fédéral est tenu d'adopter un programme commercial pratique en vertu duquel nous pourrons échanger nos produits contre ceux des autres nations. Il est incon-testable qu'on pourrait élargir de beaucoup le marché intérieur au Canada. En maintes occasions, j'ai eu le plaisir d'entendre le ministre de l'Agriculture déclarer que nos excédents ont diminué par suite de l'expansion du marché intérieur car, à mon sens, celui-ci ne doit jamais cesser d'avoir la préférence sur les autres. Si l'expansion de la consommation au Canada diminue nos excédents, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Par contre, si c'est la réduction de la production qui diminue nos excédents, nous nous trouvons alors en mauvaise posture.

Lorsqu'il s'agit du marché intérieur, il faudrait que le Gouvernement tînt compte des propositions présentées l'an dernier dans son mémoire par la Fédération canadienne des agriculteurs. Il y aurait lieu de s'arrêter plus particulièrement aux propositions présentées de temps à autre par le professeur Hope, conseiller économique de cet organisme. On me permettra de citer un discours qu'il a prononcé au congrès de la fédération à Niagara-Falls. Le numéro du 14 février du Rural Co-operator cite de lui les propos que voici:

"La façon timorée et prudente dont le Gouvernement, depuis un mois, s'est attaqué au problème des prix de soutien, a dit M. Hope, porte le cultivateur à croire qu'on se préoccupe surtout de toucher le moins possible à la caisse de 200 millions.

Le Gouvernement semble craindre l'excédent et la perte qui s'ensuivrait pour lui. Mais tenons compte des faits. Le soutien des prix coûtera quelque chose, sans quoi il serait inutile d'y recourir.

Il en est qui diront que s'il n'y a pas de marchés, le Gouvernement devrait retirer du marché les produits qu'il ne peut vendre. Il y a un an je disais à Saskatoon qu'il fallait au Canada un programme d'écoulement des excédents alimentaires destiné à faire parvenir aux consommateurs pauvres les excédents d'aliments.

Je répète aujourd'hui cette déclaration, a dit M. Hope. Nous ne pouvons pratiquer le dumping à l'étranger, car les autres pays réagiraient immédiatement. Il existe, toutefois au Canada même, un vaste marché en puissance qu'il importe d'atteindre au moyen de mesures spéciales."

En outre, la Fédération canadienne des agriculteurs a mentionné les propositions relatives à la répartition des vivres, formulées aux États-Unis. On a étudié le plan Brannan, qui a fait l'objet d'une grande publicité. Il est vrai que le Bureau agricole, aux États-Unis, s'est opposé à ce plan, mais une enquête Gallup révèle que la majorité des cultivateurs de ce pays le favorisent.

A mon sens, la principale opposition au plan Brannan,-et je crois que c'est celle qu'a soulevée le Bureau agricole,—tient à ce que, aux termes de cette proposition, on laisserait décliner les prix des produits agricoles, augmentant ainsi la consommation. Les cultivateurs toucheraient alors un prix qui comblerait l'écart existant entre le prix de vente du produit et ce qu'on estimerait un prix de parité. Le Bureau s'est opposé à la mesure parce que, selon lui, on prétendrait que les cultivateurs toucheraient une subvention égale à cet écart. Il voulait que les prix des produits agricoles fussent maintenus à un niveau de parité et qu'on subventionnât les consommateurs en général, afin qu'ils fussent en mesure d'acheter ces denrées à des prix réduits.

Si l'on veut recourir à la subvention, je crois que le derrier plan serait le meilleur, c'est-à-dire qu'on devrait, tout d'abord, maintenir les prix des produits agricoles à des niveaux équitables, puis subventionner les consommateurs canadiens afin qu'ils achètent ces denrées à tous prix qu'on pourrait juger nécessaires.

Pour ce qui est des marchés d'exportation, je répéterai ce que j'ai déjà dit à la Chambre, savoir que la situation de ces marchés tient aux programmes du régime au pouvoir et aux programmes appliqués par les États-Unis conformément à certains accords internationaux conclus en 1945. Ces accords ont fait du commerce international un problème d'ordre financier plutôt qu'un problème d'échange de denrées et de services contre d'autres denrées et d'autres services.

Nous avons toujours été d'avis que la fonction véritable du commerce international est l'échange de denrées et de services entre pays conformément à l'intérêt mutuel. Cela ne correspond pas à la politique que le présent régime suit depuis 1945 et qui consiste à faire dépendre nos ventes aux pays d'Europe de leur capacité de nous payer en dollors plutôt qu'en marchandises.

Ici, je me permets de féliciter le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) du discours profitable et pragmatique qu'il a prononcé, à la Chambre, sur la question de la vente de nos produits d'exportation. Apparemment, son